



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à projet Esprit d'entreprendre : 24 projets récompensés

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation publie ce jour les résultats de l'appel à projet Esprit d'entreprendre destiné à financer, pour les années 2021-2022, les projets de développement des PEPITE de France métropolitaine et d'Outre-mer les plus ambitieux.

Lancé le 15 juin dernier, cet appel à projet vise notamment à mobiliser un maximum d'établissements d'enseignement supérieur à travers leur PEPITE afin qu'ils réussissent, avec leurs partenaires sur le territoire, un passage à l'échelle significatif en nombre d'étudiants sensibilisés et initiés à l'entrepreneuriat.

Avec un financement global de 5 millions d'euros répartis sur les années 2021 et 2022, l'appel a également pour ambition de faire croître le nombre de jeunes entrepreneurs bénéficiaires du statut d'étudiant entrepreneur qui sont accompagnés dans la réussite de leurs propres projets ou pour des projets de développement entrepreneuriaux au sein d'organisations existantes.

Sur 31 candidatures reçues, le jury, présidé par Marc Filser, conseiller scientifique et pédagogique, et composé de trois collèges (six IGESR, six DRRT et six enseignants-chercheurs spécialisés en entrepreneuriat) a retenu 24 projets lauréats. Parmi celles-ci, le jury a souhaité mettre en avant 9 projets d'excellence qui se distinguent par leur vision stratégique, leur organisation et leur capacité de transformation.

Sont lauréats (classés par ordre alphabétique) :

- PEPITE BEELYS (Lyon Saint-Etienne), Projet d'excellence
- PEPITE BRETAGNE, Projet d'excellence
- PEPITE CENTRE VAL DE LOIRE, Projet d'excellence
- PEPITE ECA (Nouvelle Aquitaine), Projet d'excellence
- PEPITE ETENA (Alsace), Projet d'excellence
- PEPITE OZER (Grenoble-Alpes), Projet d'excellence
- PEPITE PEEL (Lorraine), Projet d'excellence
- PEPITE SORBONNE UNIVERSITE, Projet d'excellence
- PEPITE Val D'Oise CY, Projet d'excellence

- PEPITE 3EF (IDF)
- PEPITE A2U (Hauts de France)
- PEPITE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
- PEPITE CLERMONT AUVERGNE
- PEPITE CREAJ (IDF)
- PEPITE LA REUNION
- PEPITE ECRIN (Occitanie)
- PEPITE GUYANE
- PEPITE LANGUEDOC ROUSSILLON
- PEPITE LILLE HAUTS DE FRANCE

- PEPITE NORD AQUITAIN
- PEPITE NORMANDIE
- PEPITE PACA EST
- PEPITE PROVENCE
- PEPITE PSL (IDF)

Au-delà de ce financement, le ministère maintient son soutien à l'ensemble des PEPITE à travers les financements socles qui ont été doublés dès 2020 et par le financement d'actions communes dans le réseau, pour un montant annuel de 2,5 millions d'euros en 2021 et 2022.

Annoncé le 2 mai 2019 par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le plan « L'esprit d'entreprendre » traduit la volonté du ministère de faire de l'entrepreneuriat étudiant une priorité des prochaines années en multipliant les formations à l'entrepreneuriat, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en améliorant la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs.

Les principaux objectifs du plan :

- *Multiplier les formations à l'entrepreneuriat, de la première sensibilisation jusqu'au cursus approfondi*
- *Valoriser la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études plutôt que d'en faire un obstacle au déroulement d'un cursus d'études*
- *Améliorer la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs, notamment auprès des entreprises*
- *Ouvrir l'entrepreneuriat aux étudiants les moins favorisés*
- *Accélérer les projets des étudiants les plus motivés pour faire émerger des entreprises d'ambition mondiale, fortement innovantes*
- *Faire des pôles PEPITE des lieux de création d'innovation sur les campus, aux meilleurs standards*

CONTACT PRESSE

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Tel : 01 55 55 82 00